



GA/MSZ/901.048

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

COMMUNE DE DETTWILLER

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire ***Eau Potable***

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Novembre 2016	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	Juillet 2017	2 ^{ème} phase – selon plan de zonage reçu le 12/07/2017
3^{ème} envoi :	Mars 2018	2 ^{ème} phase mise à jour selon plan de zonage reçu le 02/03/2018



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
2.1. Production d'eau	3
2.2. Qualité de l'eau	4
2.3. Stockage de l'eau	4
2.4. Réseau de distribution	5
2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales	5
2.4.2. Réseau communal.....	5
2.4.3. Pression de service	5
2.4.4. Défense contre l'incendie	6
2.4.5. Périmètres de protection.....	6
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES.....	6
3.1. Au niveau intercommunal.....	6
3.2. Au niveau communal	7
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	8
4.1. Desserte des zones UA, UB, UE et UX (zones urbanisées).....	8
4.2. Desserte des zones Ac (zones agricoles constructibles).....	8
4.3. Desserte des zones N (zones naturelles).....	8
4.4. Desserte de la zone IAU secteur « Breitmatt » (extension future du tissu urbain à court terme)	8
4.5. Desserte des zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme)	8
4.5.1. Zone IIAU secteur des Coteaux du « Nonn ».....	8
4.5.2. Zone IIAU rue des Hirondelles.....	9
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER	9
5.1. Loi Urbanisme et Habitat.....	9
5.2. Détail estimatif	9
6. CONCLUSION	10

1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Dettwiller est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) - Périmètre de la Région de Saverne-Marmoutier. Ce dernier représente une population totale d'environ 38 000 habitants (populations légales 2015), dont 2 645 habitants pour la commune de Dettwiller.

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 2,5 millions de mètres cubes dont 126 000 m³ pour Dettwiller.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) depuis le 1^{er} janvier 2016. Par ce transfert de compétence, il est devenu Syndicat des Eaux et de l'Assainissement – Périmètre de la Région de Saverne-Marmoutier.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

Le système d'alimentation en eau potable du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier est relativement complexe. Il comporte plusieurs secteurs de production et de distribution interconnectés, résultant d'une part de l'historique de la constitution du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne – Marmoutier, et d'autre part des contraintes imposées par la géographie des lieux.

La production d'eau est assurée par 9 forages dans les grès vosgiens et une vingtaine de sources captées dans le massif vosgien, entre Weiterswiller au nord et Allenwiller au sud. La capacité totale de production atteint les 1 000 m³/h, soit une production journalière maximale de 20 000 m³ en pompage 20h / 24.

Le réseau de distribution du Périmètre de la Région de Saverne-Marmoutier n'est interconnecté avec les réseaux d'aucun syndicat voisin. La sécurité de la ressource en eau des 38 communes du Périmètre n'est pour autant pas jugée critique étant donné la grande diversité des ressources propres au Périmètre.

Sans être exhaustif, les capacités des principales ressources sont les suivantes :

Secteur géographique	Ouvrages de production	Capacité (m ³ /h)
SUD	Forage Moulin-Champagne 1	200 à 250
	Forage Moulin-Champagne 2	200
	Forage Moulin-Champagne 3	150
	Sources de la Mossel	23 à 66
OUEST	Forage de Stambach	98
	Sources basses de Saverne	33 à 71
	Sources hautes de Saverne	53 à 110
	Puits 1 de Baerenbach	70
	Puits 2 de Baerenbach	90
	Forage Ramsthal 1	50
	Forage Ramsthal 2	55
NORD	Forage de Weiterswiller	12

La capacité de production totale des 3 puits de Moulin-Champagne est de **400 m³/h**.
(fonctionnement des puits 2 par 2 en mode "permuté/secouru")

La capacité de production du doublet de puits du Baerenbach est de 90 m³/h, les 2 puits ne pouvant être exploités simultanément

2.2. Qualité de l'eau

Les différents puits et sources du Périmètre sont captés dans les grès vosgiens. L'eau brute produite est donc caractéristique de ces formations gréseuses des Vosges : douce, faiblement minéralisée, agressive et à pH acide. Elle présente une grande propreté bactériologique et sa teneur en nitrate est très faible, puisqu'elle varie entre 2 et 7 mg/l en fonction des ressources, ce qui est largement inférieur à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l.

L'eau est donc traitée au niveau de 6 stations de neutralisation/désinfection avant sa mise en distribution.

Station de traitement	Eau traitée	Capacité maxi (m³/h)	Type d'installation
Stambach (1956)	forage de Stambach	110	Filtres ouverts / Désinfection au chlore gazeux
Baerenbach (1993)	sources basses sources hautes puits du Baerenbach	80 110	2 batteries de filtres fermés / Désinfection au chlore gazeux
Col de Saverne (1976)	forages de Ramsthal	320	Filtres fermés / Désinfection par injection d'eau de Javel
Reinhardsmunster (2000)	sources de la Mossel	70	Filtres fermés / Désinfection au dioxyde de chlore
Moulin Champagne (2001)	forages de Moulin Champagne	400	Filtres ouverts / Désinfection au dioxyde de chlore
Weiterswiller (1995)	forage de Weiterswiller	12	Filtre fermé / désinfection par appareil UV

2.3. Stockage de l'eau

Le Périmètre de la Région de Saverne - Marmoutier dispose d'une capacité de stockage utile de l'ordre de 12 200 m³ grâce à 25 réservoirs. Les quatre réservoirs suivants sont les principaux sites de stockage d'eau potable du Périmètre et représentent 70 % du volume utile stocké.

Réservoir	Volume total (m³)	Volume utile (m³)	Niveau d'eau (m NGF)
Réservoir du Tannenwald	4 790	4 130	329,82
Réservoir du Haut-Barr	2 200	1 960	296,68
Réservoir du Col de Saverne	2 000	1 800	296,70
Réservoir de la Vierge	650	650	235,00

Pour la commune de Dettwiller, le stockage de l'eau est assuré par le réservoir communal composé de deux cuves et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Réservoir	Volume total (m³)	Volume utile (m³)	Niveau d'eau (m NGF)
Dettwiller – ancien	300	300	213,85
Dettwiller – nouveau	300	180	213,85
Total	600	480	

Ce réservoir est alimenté par le réservoir du Tannenwald à Marmoutier via un réseau Ø 200 mm qui relie Otterswiller à Wolsheim, puis un réseau Ø 150 mm de Wolsheim à Dettwiller, alimentant au passage le réservoir de Wolsheim et les communes de Furchhausen, Altenheim, Littenheim et Lupstein.

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau de distribution du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier comporte près de 400 km de conduites principales, 5 stations relais et de nombreux appareils de régulation (vannes motorisées, réducteurs de pression, stabilisateurs pilotés). Il se caractérise par l'existence de plusieurs secteurs de pression avec possibilité de transfert d'eau entre secteurs grâce aux organes de régulation. Le rendement du réseau est d'environ 75 %.

On distingue tout de même deux grands secteurs de distribution desservis par les deux secteurs de production principaux du Périmètre :

- La ville de Saverne est alimentée par les ressources du secteur de production OUEST (sources hautes et basses de Saverne, puits de Baerenbach, puits de Ramsthal et forage de Stambach), via les réservoirs de la Vierge, du Haut-Barr et du Col de Saverne ;
- Les communes situées autour de Saverne sont principalement alimentées par le secteur de production SUD (forages de Moulin – Champagne, sources de la Mossel) par le biais d'une conduite de gros diamètre (Ø 400, 300 et 250 m) qui contourne la ville de Saverne par l'est suivant l'axe formé par les communes de Marmoutier, Otterswiller et Monswiller.

Ces deux secteurs de distribution sont interconnectés en plusieurs endroits dans le contournement de Saverne pour secourir l'alimentation en eau de Saverne par le secteur de production SUD.

Des maillages intercommunaux permettent ensuite de distribuer l'eau dans les communes voisines de Saverne depuis cette conduite de contournement. C'est notamment le cas de la commune de **Dettwiller** qui est alimentée depuis ce réseau structurant par une conduite Ø 200 mm passant par Furchhausen, Altenheim, Littenheim et Lupstein. Cette alimentation est sécurisée par un maillage Ø 150 mm venant de l'est directement de Saverne par la RD 421.

Les autres ressources du Périmètre permettent un appoint plus localisé de l'eau potable. On pense par exemple au forage de Weiterswiller à l'extrême nord du Périmètre qui alimente principalement cette commune, ou encore aux sources du Holderthal et de Maibeachel qui alimentent essentiellement les communes de Dossenheim/Zinsel et Neuwiller-les-Saverne.

2.4.2. Réseau communal

Le réseau de distribution d'eau potable de Dettwiller est structuré autour d'une conduite maîtresse Ø 175/200 mm qui part du réservoir à l'est et qui traverse ensuite la commune sur un axe sud-est nord-ouest le long de la RD 521 puis la RD 116 en direction de Rosenwiller. Des réseaux de plus faibles diamètres (Ø 150 à Ø 63 mm) forment ensuite des maillages depuis cette conduite principale pour la desserte des différentes rues de la commune.

2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est exclusivement fixée par la hauteur d'eau du réservoir communal. La pression statique à Dettwiller est ainsi comprise entre 1,0 et 5,0 bars en fonction de l'altitude des habitations. Notons que la zone qui bénéficie de peu de pression est le quartier environnant la salle polyvalente et le stade, perché à une altitude d'environ 200 m NGF, soit 13 m sous le niveau d'eau du réservoir.

La pression statique à Rosenwiller varie entre 3,5 et 4,5 bars selon l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Le réseau de distribution de la commune de Dettwiller est équipé d'un total de 143 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 200 m et répartis comme suit :

- 68 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 40 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm),
- 35 Hydrants (Ø 65 mm).

Des essais de débit effectués en 2003 sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67) et publié par arrêté n°DIR-2017-06 du 15 février 2017. Celui-ci s'inscrit dans le cadre réglementaire national du Code général des collectivités territoriales et selon le référentiel national de DECI publié par arrêté N° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015.

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal de Dettwiller n'est concerné par aucun périmètre de protection de captages d'eau potable.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Depuis le début des années 2000, les efforts du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne – Marmoutier se sont essentiellement portés sur la sécurisation de ses ressources en eau. Dans une volonté de diversifier ses ressources, le Syndicat a mis en service en 2001 deux nouveaux forages à Marmoutier (secteur Moulin-Champagne) et un nouveau puits dans le secteur de Baerenbach en 2004. Il a ainsi nettement augmenté ses capacités de production pour répondre aux besoins en eau futurs des communes desservies.

Les ressources en eau du Syndicat restent tout de même constituées pour moitié de captages d'eau à faible profondeur. Pour sécuriser cette ressource, le Syndicat a achevé en 2012 un autre programme de travaux pluriannuel visant à mettre en conformité les ouvrages de captage du secteur des sources hautes et basses de Saverne, ainsi que ceux de la source Johannisthal (mise en place de clôtures, rénovation des ouvrages de collecte,...).

Parallèlement à ces travaux, le Syndicat s'est lancé en 2007 dans un vaste programme de recherche d'une nouvelle ressource pour pallier l'abandon programmé de deux forages :

- Le forage de Schlettenbach, situé dans la vallée du Ramsthal, qui présente une forte concentration en manganèse, ouvrage déjà mis hors service ;
- Le forage de Stambach, localisé en bordure de RD 132 dans la vallée de la Zorn reliant Lutzelbourg et Saverne, ouvrage jugé imprévisible et vulnérable à différentes sources potentielles de pollution.

La création en cours du nouveau forage « Ramsthal 3 » capable de produire 100 m³/h permettra, à terme, de compenser la baisse de production que représente l'abandon de ces deux forages, même si les derniers essais de pompage au niveau de ce nouveau forage montrent que son exploitation devra très certainement être limitée à 60 m³/h en raison des pics de turbidité observés au-delà de ce débit.

Dans le cadre de ce projet, la station de neutralisation du Col de Saverne sera entièrement renouvelée. Les travaux de rénovation et de raccordement du nouveau forage « Ramsthal 3 » sont prévus pour 2018.

Enfin, le SDEA a réalisé en 2017 la mise à jour du schéma directeur du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier. Cette étude a répondu aux objectifs suivants :

- Etablir un bilan besoins/ressources du Périmètre à l'horizon N + 25 ans ;
- Modéliser l'ensemble du réseau pour en vérifier le fonctionnement hydraulique et proposer, le cas échéant, les aménagements nécessaires au bon fonctionnement du réseau ;
- Proposer un programme de renouvellement des conduites les plus anciennes dans le cadre de la gestion patrimoniale du Périmètre.

3.2. Au niveau communal

L'alimentation en eau de la commune de Dettwiller ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage du Syndicat devraient permettre de couvrir les besoins de la commune.

Cependant, le niveau pressiométrique délivré à la commune se situant à une cote d'environ 213 m NGF (niveau d'eau du réservoir), il importe de limiter l'altitude des terrains d'implantation à la cote 193 m NGF pour les nouvelles constructions.

Pour les zones où les habitations sont situées à une altitude proche de cette cote, la pression de distribution sera comprise entre 1 et 2 bars au niveau du sol (tenant compte des pertes de charges dans les conduites) et encore moins à l'étage des habitations. Pour le cas où la pression de distribution serait jugée insuffisante par les abonnés, ceux-ci pourront mettre en place des surpresseurs individuels, à implanter en aval du compteur et dans le respect des règles de pose édictées par le règlement sanitaire départemental (bâche de reprise individuelle alimentée par surverse au moyen d'un robinet à flotteur, d'une vanne de réglage et d'un trop-plein). Afin d'éviter d'éventuelles réclamations quant à l'insuffisance de la pression de desserte par les futurs abonnés, il conviendra de les rendre attentifs à cette situation au niveau de chaque document d'urbanisme (PLU, autorisation de lotir, certificat d'urbanisme ou autorisation de construire...). Un secteur à pression faible est d'ores-et-déjà identifié dans la commune, à proximité du stade et de la salle polyvalente, rue du Général Leclerc.

En terme de travaux, le remplacement des conduites suivantes a été effectué dans la commune :

Localisation	Nature des travaux	Linéaire de réseau	Programmation
Quartier Rouvillois	Renforcement du réseau de distribution	440 ml	2017
Rue du Moulin	Renouvellement du réseau de distribution	250 ml	2017

En outre, dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux du Périmètre, les tronçons les plus anciens du réseau devront être remplacés de manière préventive dans les prochaines années, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris par la commune ou par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des zones UA, UB, UE et UX (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

Notons cependant que les zones UX2 (scierie de Steinbourg) et UEL (aire de jeux et étang rue du Château à Dettwiller) ne sont pas desservies par le réseau d'eau potable. L'alimentation de ces zones pourrait nécessiter la pose de conduites supplémentaires, mais en l'absence de projet d'aménagement, aucun raccordement n'est prévu. Si tel était le cas, une étude spécifique détaillée devra être menée pour préciser le raccordement.

4.2. Desserte des zones Ac (zones agricoles constructibles)

Les zones Ac situées en bordure immédiate des zones urbanisées sont desservies en eau potable. En revanche, les zones Ac situées à l'ouest de Rosenwiller et à l'extrémité de la rue du Vallon à Dettwiller ne sont pas desservies en eau potable. Leur desserte pourra nécessiter une étude spécifique et une définition, par la commune, des modalités de financement.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Alsace.

4.3. Desserte des zones N (zones naturelles)

Ces zones ne sont majoritairement pas desservies par le réseau d'eau potable.

Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, aucun projet d'extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagé.

4.4. Desserte de la zone IAU secteur « Breitmatt » (extension future du tissu urbain à court terme)

La zone d'extension est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au nord par une conduite Ø 80 mm et une conduite Ø 100 mm rue du Général Leclerc, et au sud par une conduite Ø 150 mm rue des Pinsons. Aucune extension de réseau en dehors de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les trois points de desserte actuels.

4.5. Desserte des zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme)

4.5.1. Zone IIAU secteur des Coteaux du « Nonn »

Cette zone d'extension est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au sud par une conduite Ø 150 mm rue des Vignes et à l'ouest par une conduite Ø 100 mm rue des Rossignols. Aucune extension de réseau en dehors de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.5.2. Zone IIAU rue des Hirondelles

Cette zone d'extension est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, à l'est par une conduite Ø 150 mm rue des Hirondelles. La desserte de la zone pourra former un maillage avec le réseau de distribution de la rue du Général Leclerc, moyennant une extension de réseau de 40 ml dans l'emprise de l'emplacement réservé n°8.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA des équipements précités.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations résultant de l'étude de faisabilité sommaire réalisée au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Zones IIAU

⇒ Zone IIAU rue des Hirondelles

Pose de 40 ml de conduite pour la création d'un maillage du réseau de distribution	10 000 € HT
---	-------------

TOTAL :	10 000 € HT
----------------	--------------------

Remarque

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

Les périmètres du SDEA seront amenés, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur (PUP, PEPE, TA, etc).

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de Dettwiller par les installations du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. La mise à jour du schéma directeur du Périmètre réalisée en 2017 par le SDEA a permis d'apprécier le fonctionnement du système de distribution dans sa globalité et de proposer les aménagements visant à son amélioration. Les points d'amélioration identifiés ne concernent cependant pas le réseau de distribution de Dettwiller.

Pour les nouvelles constructions, il importe de limiter l'altitude des terrains d'implantation à la cote 193 m NGF afin de pouvoir desservir tous les abonnés avec une pression satisfaisante. En limite haute de certaines zones, comme le quartier à proximité du stade et de la salle polyvalente, la pression de distribution à l'étage des habitations peut-être inférieure à 1 bar. Dans ce cas, la mise en place de surpresseur individuel, à la charge de l'abonné, peut-être nécessaire.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 16 mars 2018

L'Ingénieur d'Études



Mathieu STEINMETZ

Le Responsable Maîtrise d'œuvre
Eau Potable



Gilles ANSELM

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

ANNEXE ROSENWILLER

Désignation de l'appareil	Adresse	Débit (m ³ /h) à la pression résiduelle de 1 bar	DN conduite (mm)	Année de vérification
PI 87	Rue Principale - RD 116	74	150	2003
PI 98	Rue des Suisses	29	100	2003
PA 105	Rue de Steinbourg - RD 716	29	75	2003
PI 106	Rue Principale - RD 116	64	125	2003
PI 107	Rue des Suisses	53	125	2003
PA 111	Rue des Suisses	21	80	2003
PI 112	Rue Principale - RD 116	51	80	2003
PI 113	Rue Principale – RD 116	82	150	2003

DETTWILLER VILLAGE

Désignation de l'appareil	Adresse	Débit (m ³ /h) à la pression résiduelle de 1 bar	DN conduite (mm)	Année de vérification
P1 1	Rue du Canal	45	150	2003
PI 2	Rue du Canal	> 120	150	2003
PI 3	Rue du Canal	> 120	150	2003
PI 4	Rue du Canal	90	150	2003
PA 5	Rue de Saverne	78	80	2003
PI 6	Rue de l'Industrie	> 120	100	2003
PI 7	Rue de l'Industrie	> 120	100	2003
PI 8	Rue de l'Industrie	> 120	150	2003
PA 9	Rue de Saverne	72	80	2003
PI 10	Rue de Saverne	112	80	2003
PA 11	Rue de Saverne	112	80	2003
PI 12	Rue de Saverne	> 120	150	2003
PI 13	Rue de Saverne	> 120	150	2003
PI 14	Rue de la Mossel	> 120	100	2003
PI 15	Rue de la Gare	> 120	150	2003
PI 17	Rue de la Gare	> 120	150	2003
PI 18	Rue de Strasbourg	> 120	200	2003
PI 19	Rue de la Heid	> 120	150	2003
PI 20	Impasse des Primevères	> 120	80	2003
PA 21	Rue du Moulin	37	80	2003
PI 22	Rue de Strasbourg	> 120	200	2003
PI 23	Rue de Strasbourg	> 120	200	2003
PI 24	Rue de Strasbourg	> 120	200	2003

Désignation de l'appareil	Adresse	Débit (m³/h) à la pression résiduelle de 1 bar	DN conduite (mm)	Année de vérification
PA 26	Rue des Vergers	62	80	2003
PI 27	Rue de la Heid	> 120	150	2003
PA 28	Rue de la Heid	> 120	150	2003
PA 29	Rue de la Heid	> 120	150	2003
PA 30	Rue des Forgerons	98	100	2003
PI 31	Rue du Soleil	> 120	100	2003
PI 32	Rue Principale	> 120	200	2003
PI 33	Rue des Forgerons	> 120	100	2003
PA 34	Rue du Soleil	88	100	2003
PA 35	Rue du Château	118	200	2003
PI 36	Rue du Château	> 120	200	2003
PI 37	Rue du Château	> 120	100	2003
PI 38	Rue des Vosges	> 120	175	2003
PI 39	Rue des Bouchers	> 120	100	2003
PA 40	Rue des Bouchers	> 120	100	2003
PI 41	Rue des Bouchers	> 120	100	2003
PI 42	Rue des Bouchers	> 120	100	2003
PI 43	Rue de l'Eglise	> 120	100	2003
PI 44	Rue de l'Eglise	110	100	2003
PI 45	Rue de l'Eglise	105	100	2003
PA 46	Rue de l'Eglise	110	100	2003
PA 47	Rue de l'Eglise	72	100	2003
PA 48	Rue de l'Eglise	93	100	2003
PA 49	Rue Louis Pasteur	69	150	2003
PA 50	Rue Louis Pasteur	83	100	2003
PI 51	Rue Louis Pasteur	84	100	2003
PA 52	Rue Louis Pasteur	70	100	2003
PI 54	Rue Marie Curie	73	100	2003
PI 55	Rue Tim Moser	96	150	2003
PA 57	Rue du Bischberg	22	125	2003
PI 58	Rue du Bischberg	25	125	2003
PA 59	Rue du Général de Gaulle	70	150	2003
PA 61	Rue du Général de Gaulle	70	150	2003
PI 62	Rue du Général de Gaulle	90	150	2003
PA 63	Rue René Stabmann	54	100	2003
PA 64	Rue René Stabmann	54	80	2003
PA 66	Rue René Allenbach	59	100	2003
PA 67	Rue René Allenbach	54	100	2003
PA 68	Rue René Allenbach	43	80	2003

Désignation de l'appareil	Adresse	Débit (m³/h) à la pression résiduelle de 1 bar	DN conduite (mm)	Année de vérification
PA 69	Rue du Général Leclerc	45	80	2003
PA 71	Rue du Colonel Rouvillois	55	80	2003
PA 72	Rue Tim Moser	41	80	2003
PA 73	Quartier Rouvillois	39	80	2003
PA 74	Quartier Rouvillois	46	80	2003
PA 75	Quartier Rouvillois	50	80	2003
PI 76	Rue des Jardins	> 120	150	2003
PI 77	Rue des Jardins	> 120	150	2003
PI 78	Rue des Jardins	> 120	150	2003
PI 79	Rue des Vosges	92	175	2003
PI 80	Rue de Rosenwiller	92	175	2003
PI 81	Rue Belle-vue	102	100	2003
PA 82	Rue de la Fontaine	71	100	2003
PA 83	Rue du Vallon	58	80	2003
PI 85	Rue Horst Dassler	51	100	2003
PA 86	Rue Horst Dassler	58	100	2003
PA 88	Rue du Château	53	80	2003
PI 89	Rue de Strasbourg	> 120	110	2003
PI 90	Rue du Canal	> 120	150	2003
PI 91	Rue du Canal	> 120	150	2003
PI 92	Rue des Vignes	> 120	150	2003
PI 93	Rue des Saules	> 120	150	2003
PA 94	Rue des Saules	111	80	2003
PI 95	Rue du Général Leclerc	68	80	2003
PI 96	Rue des Rossignols	> 120	100	2003
PI 97	Rue des Hirondelles	> 120	150	2003
PA 99	Quartier Rouvillois	33	80	2003
PI 100	Rue des Comtes de Rosen	> 120	150	2003
PI 101	Rue des Comtes de Rosen	> 120	150	2003
PI 102	Rue des Comtes de Rosen	106	150	2003
PI 103	Rue Horst Dassler	73	100	2003
PA 104	Rue du Château	35	80	2003
PI 108	Rue des Bains	120	100	2003
PI 109	Place Thierry Joseph	108	100	2003
PI 110	Rue du Général de Gaulle	100	150	2003

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.